



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture des Alpes-Maritimes
Direction des Relations avec
les Collectivités Locales
Bureau des Affaires Juridiques
et de la Légalité
Ph. M.

Nice, le 11 JUIN 2013

Conseil Général des Alpes-Maritimes

Commune de Tournefort

Projet de création d'une piste de défense des forêts contre les incendies, dite de DFCI,
et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UN PORTER À CONNAISSANCE

*Le Préfet des Alpes-Maritimes,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,*

Informe les propriétaires et ayants droit concernés qu'il sera procédé sur le territoire de la commune de Tournefort (06420), en exécution de l'arrêté préfectoral du 11 JUIN 2013, au porter à connaissance du projet, pour la piste de la Haute Courbaisse, de création d'une piste de DFCI et d'établissement d'une servitude de passage et d'aménagement permettant d'assurer la continuité et la pérennité de cette piste.

Ce projet permettra de régulariser le statut patrimonial de la piste de la Haute Courbaisse, piste indispensable à la prévention et à la lutte contre les incendies de forêts, afin d'en garantir la continuité et la pérennité.

Les pièces du dossier seront déposées à la mairie de Tournefort du mardi 2 juillet 2013 au mardi 2 octobre 2013 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux heures d'ouverture de la mairie, soit de 9h00 à 16h30 le mardi et le vendredi, (hors jours fériés).

Les propriétaires et ayants droit pourront pendant toute ladite période faire connaître par écrit leurs observations au préfet – Services de l'État dans les Alpes-Maritimes – Préfecture des Alpes-Maritimes - Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau des affaires juridiques et de la légalité – Centre administratif départemental, 147, Route de Grenoble, 06286 Nice cedex 3.

*Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRCL-C 3130*

Gérard GAVORY